



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 44

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

| | |
|------------------------|--|
| ASTILLÉ | TRIDON Fabrice, suppléant |
| ATHÉE | MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire |
| BALLOTS | DALIFARD Alexia, titulaire |
| BOUCHAMPS LES CRAON | GAUBERT Jean-Eudes, titulaire |
| BRAINS SUR LES MARCHES | / |
| CHÉRANCÉ | VALLÉE Jean-Luc, suppléant |
| CONGRIER | TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires |
| COSMES | COUËFFÉ Dominique, titulaire |
| COSSÉ LE VIVIEN | LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires |
| COURBEVEILLE | / |
| CRAON | de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires |
| CUILLÉ | DESHOMMES Catherine, titulaire |
| DENAZÉ | GOHIER Odile, titulaire |
| FONTAINE COUVERTE | BASLÉ Jérôme, titulaire |
| GASTINES | BERSON Christian, titulaire |
| LA BOISSIÈRE | / |
| LA CHAPELLE CRAONNAISE | LECOT Gérard, titulaire |
| LA ROË | CHADELAUD Gaétan, titulaire |
| LA ROUAUDIÈRE | JULIOT Thierry, titulaire |
| LA SELLE CRAONNAISE | JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires |
| LAUBRIÈRES | / |
| LIVRÉ LA TOUCHE | CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas) |
| MÉE | BAHIER Alain, titulaire |
| MÉRAL | CHAMARET Richard, titulaire |
| NIAFLES | / |
| POMMERIEUX | RESTIF Vincent, titulaire |
| QUELAINES ST GAULT | LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires |
| RENAZÉ | GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires |
| SENONNES | / |
| SIMPLÉ | CLAVREUL Yannick, titulaire |
| ST AIGNAN S/ROË | PENE Loïc, titulaire |
| ST ERBLON | GAUCHER Olivier, titulaire |
| ST MARTIN DU LIMET | BOURBON Aristide, titulaire |
| ST MICHEL DE LA ROË | GILLES Pierrick, titulaire |
| ST POIX | BEUCHER Clément, titulaire |
| ST QUENTIN LES ANGES | GUINEHEUX Dominique, titulaire |
| ST SATURNIN DU LIMET | BEDOUET Gérard, titulaire |

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BANNIER Géraldine (Courbeveille).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023- 03/48 : RESSOURCES HUMAINES

**ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE
D'ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE À COMPTER DU 01/04/2023**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle que l'E.E.A. élargit ses horizons, rayonne actuellement sur 2 sites d'enseignements et ouvre un nouveau site sur Renazé, tout en développant des actions sur tout le territoire. De plus le nombre d'élèves inscrits est en augmentation.

Un suivi administratif plus important est donc nécessaire. En effet le poste de secrétariat de l'E.E.A. est actuellement basé à Cossé-Le-Vivien à temps non complet (17,50/35^{ème}) et mutualisé avec le pôle développement territorial. Il est donc proposé :

- De supprimer un poste « de secrétariat et d'accueil de l'E.E.A. » ;
- À compter du 1^{er} avril 2023 ;
- À temps non complet (17,50/35^{ème}) ;
- Sur les cadres d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratives Territoriales.

- De créer un poste « d'Assistant-e Administratif-tive » ;
- À compter du 1^{er} avril 2023 ;
- À temps complet (35/35^{ème}) (20% pôle culture – 80 % E.E.A.) ;
- Sur les cadres d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratives Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Considérant l'inscription au budget 012,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 14 mars 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (44 votants) :

- ⇒ **VALIDE** la proposition de suppression d'un poste d'Assistant-e Administratif-tive, à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur les cadres d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratives Territoriales, à compter du 1^{er} avril 2023.
- ⇒ **VALIDE** la proposition de création d'un poste d'Assistant-e Administratif-tive, à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratives Territoriales, à compter du 1^{er} avril 2023.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230348-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

